



# Demande d'adhésion à l'AVAQ

---

Document à nous retourner complété par courrier à :  
35 rue Gambetta, BP31, 31330 Grenade-sur-Garonne, France

Pour devenir membre de l'AVAQ vous devez :

- ✓ être vétérinaire exerçant en France
- ✓ avoir une activité professionnelle liée aux pathologies aquacoles

Conformément aux statuts de l'association :

*« L'admission des membres est prononcée à l'unanimité du Conseil d'administration lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision. Toute demande d'adhésion devra être formulée par écrit par le demandeur. »*

*« Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts ainsi que le règlement intérieur qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association. »*

**Nom complet (titre, nom, prénom) :**

.....

**N° ordinal vétérinaire :**

.....

**Entreprise (optionnel) :**

.....

**Adresse :**

.....

.....

.....

**Activité professionnelle:**

.....

**Signature du demandeur :**